



ASI MOTO SHOW 2008



REGLEMENT

1. VEHICULES ADMIS

La Manifestation est ouverte à tous types de motos avec Certificat d'Identité ASI, construites avant 1987. Les motos dépourvues de Certification ASI sont admises si elles sont en conditions originales et si elles ont une importance historico-culturelle; la décision revient à la C.T.N.M. Commission Technique Nationale Moto, chargée de l'estimation du véhicule au moment de l'inscription.

2. CONDUCTEURS

À la Manifestation sont admis les conducteurs italiens et étrangers, pourvu qu'ils soient majeurs et possèdent un permis de conduire valable. Pour les conducteurs étrangers, il est demandé d'avoir un permis de conduire valide reconnu par l'U.E. *Le port du casque homologué conformément aux lois en vigueur et d'un habillement en cuir, y compris gants et bottes, est obligatoire (sauf dispositions contraires prises par la Direction de la Manifestation pour catégories particulières de motos); en ce qui concerne les motos de compétition et celles fabriquées à partir de 1975, le port de la combinaison intégrale en cuir et du casque intégral homologué est exigé.* Les passagers ne sont pas admis sur les motos simples. Pour les side-cars le passager est considéré comme conducteur et devra remplir une demande d'inscription et payer sa quote-part. Les conducteurs dont la moto présente des fuites d'huile ou d'autres graves défauts techniques, ou qui auront sur la piste des comportements dangereux, pouvant porter préjudice à la sécurité et au déroulement correct de la Manifestation, pourront à tout moment être arrêtés et éloignés de la piste selon le jugement incontestable du Coordinateur du Circuit ou de la Direction de la Manifestation.

3. PRIX ET CLASSEMENTS

La Manifestation n'a pas de caractère de compétition, donc aucun classement de mérite n'est prévu; chaque participant recevra un souvenir de ces journées.

4. VERIFICATIONS

Les opérations de contrôle des documents personnels et la vérification technique des motos auront lieu à l'intérieur de l'Autodrome Riccardo Paletti de Varano de' Melegari (Parma) et seront effectuées par les Organisateurs et les Commissaires ASI, à partir de vendredi 16 Mai 2008 à 9h.

5. DISPOSITIONS GENERALES

L'accès à la zone paddock est réservé uniquement aux motos inscrites à la Manifestation, aux véhicules à leur service et aux motos en exposition. Le Comité Organisateur se réserve le droit d'apporter d'éventuelles modifications au Règlement si cela était utile au bon déroulement de la Manifestation, et d'en avertir les participants. L'accès au circuit sera consenti uniquement aux motos inscrites, aux journalistes et aux photographes accrédités. Le crédit devra être demandé avant le 2 Mai 2008 aux Organisateurs (info@asifed.it) et devra être présenté à la demande du Coordinateur du Circuit et de la Direction de la Manifestation. La Manifestation aura lieu même en cas de mauvaises conditions météorologiques et l'Organisation pourra à tout moment suspendre l'entrée au circuit si elle estime que les conditions sont dangereuses pour la sécurité des participants, sans pour autant rembourser le prix de l'inscription.

6. EXONERATION DE RESPONSABILITE

Pour tous dommages à des choses ou à des personnes dérivant de l'Organisation et du déroulement de la Manifestation ou de tiers, la personne inscrite, du fait même de son inscription, renonce explicitement à toute action judiciaire et/ou de revanche envers les Organisateurs, de l'ASI AUTOMOTOCLUB STORICO ITALIANO, ainsi qu'envers leurs Président ou Représentants Légaux.

7. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le présent Règlement est partie intégrante du Règlement Général pour l'utilisation des installations et de la piste de l'Autodrome Riccardo Paletti de Varano de' Melegari (Pr), qui est exposé au tableau d'affichage et dont on peut demander un exemplaire. La personne inscrite accepte intégralement les deux Règlements et devra respecter scrupuleusement les normes qui y sont indiquées.